

QUAND FAUT-IL CONSULTER ?

Un médecin

Lorsque que vous constatez :

- Une lésion pigmentaire différente des autres
- Une lésion concernée par la règle ABCDE :

A pour Asymétrique :

grain de beauté ni rond ni ovale

B pour Bords irréguliers :

bords déchiquetés, mal délimités

C pour Couleur non homogène :

présence désordonnée de plusieurs couleurs

D pour Diamètre :

diamètre > 6 mm ou en augmentation

E pour Evolution :

changement rapide de taille, de forme, de couleur ou d'épaisseur



En cas de doute consultez votre médecin qui vous orientera si nécessaire vers un dermatologue

LE BON USAGE des produits solaires

Choisir une texture adaptée à la zone où elle sera appliquée

Appliquer le produit avant l'exposition, de manière uniforme et en quantité suffisante sur toutes les surfaces du corps découvertes

Renouveler les applications et particulièrement en cas d'exposition prolongée, après s'être baigné, essuyé ou après avoir transpiré

Respecter la date de péremption ou la période après ouverture



Ne pas jeter sur la voie publique



POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez votre équipe santé travail

 www.asmis.net

 www.e-cancer.fr

UV ET TRAVAIL

Prévention et surveillance
des grains de beauté

Pourquoi surveiller

SES GRAINS DE BEAUTÉ ?

Car **15 000 nouveaux cas de cancer** de la peau sont détectés chaque année

Le nombre de cancers de la peau **double** tous les 10 ans

Le rayonnement solaire est le **1er** **cancérogène** au travail

Plus une lésion maligne va être **traitée tôt**, plus la personne aura de **chances de guérison**



N'importe qui peut être confronté au cours de sa vie à un cancer de la peau

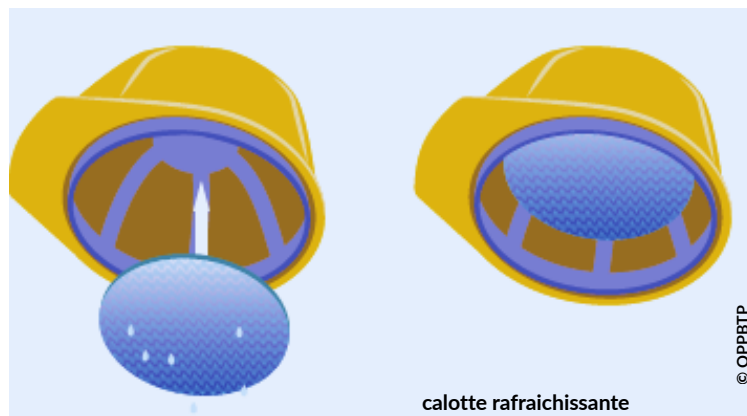


Prévention 3 réflexes à adopter

Eviter les expositions au soleil entre 11h et 17h et s'en protéger le cas échéant

Pratiquer l'auto-dépistage 3 fois par an

Consulter son médecin traitant qui vous adressera vers un dermatologue en cas de doute



Recommandations

PREVENTION AU TRAVAIL

- Travaux et pauses à l'ombre
- Filtres UV sur les vitres des engins
- Vêtements et accessoires adaptés (*chapeaux à bords larges, protèges-nuques, vêtements couvrants/anti UV...*)
- Les lunettes de soleil enveloppantes avec Filtration UV renforcée (norme EN 170)
- Les produits solaires



Comment pratiquer

L'AUTO-DEPISTAGE ?

- Commencer par examiner toutes les zones visibles sur votre corps (10 à 15 minutes)
- Continuer avec les zones non visibles



N'hésitez pas à les prendre en photo, pour vérifier leur évolution sur plusieurs mois